

Formulaire de demande pour les étudiants

Programme de bourses 2019-2020

L'Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS) est fière de lancer cette année la 21^e édition de son programme de bourses pour les étudiant.e.s en situation de handicap (ÉSH) de niveau postsecondaire. Depuis plus de vingt ans, grâce au dévouement de ses donateurs, de ses partenaires et de ses membres, l'AQEIPS remet chaque année plusieurs bourses d'études à des ÉSH de partout dans la province. Jusqu'à présent, l'AQEIPS a souligné la détermination et l'engagement de plus de cent boursiers et boursières dans le cadre de son programme de bourses.

Cette année, l'AQEIPS offrira au moins **trois bourses** pouvant aller jusqu'à 1000 \$. Par ces bourses, l'AQEIPS vise la réalisation de trois principaux objectifs, soit :

- Encourager les personnes en situation de handicap à poursuivre des études postsecondaires ;
- Encourager les ÉSH à défendre leurs droits et favoriser leur engagement social ;
- Aider les ÉSH à pallier les coûts additionnels inhérents à leur situation.

L'AQEIPS est un organisme sans but lucratif créé en 1991 par et pour les ÉSH. Sa principale mission est de faire la promotion de l'égalité des chances en éducation postsecondaire et de sensibiliser la collectivité quant à la défense du droit à l'éducation supérieure, à l'inclusion sociale, à la vie active et à la participation citoyenne. L'AQEIPS vise à bâtir une société plus inclusive et à lever les barrières auxquelles les ÉSH doivent



faire face tout au long de leur cheminement scolaire. L'AQEIPS a son siège social à Montréal. Cependant, elle représente des ÉSH de partout au Québec et leur offre des services bilingues. L'AQEIPS s'adresse aux étudiant.e.s de niveau postsecondaire vivant une situation de handicap qui découle d'une limitation fonctionnelle motrice, sensorielle, organique, ou encore d'un trouble d'apprentissage ou d'un trouble de santé mentale. Elle offre également ses services aux élèves de niveau secondaire se destinant aux études postsecondaires.

CATÉGORIES DE BOURSES

- 1) ÉSH au niveau des **études professionnelles (DEP)**
- 2) ÉSH au niveau **collégial, programme préuniversitaire**
- 3) ÉSH au niveau **collégial, programme technique**
- 4) ÉSH au niveau **universitaire, 1^{er} cycle**
- 5) ÉSH au niveau **universitaire, 2^e et 3^e cycles**

CONDITIONS DE MISE EN CANDIDATURE

- Être membre actif de l'AQEIPS ;
- **Étudiant.e.s qui étaient inscrits à un établissement d'enseignement secondaire pendant l'année scolaire 2018-2019** : (1) obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou de tout autre diplôme équivalent attestant la réussite d'études de niveau secondaire ; (2) inscription à un établissement postsecondaire du Québec reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à l'automne 2019 ou inscription à une formation professionnelle reconnue par un ordre professionnel du Québec à l'hiver 2019 ; **Étudiant.e.s qui étaient inscrit.e.s à**



un établissement d'enseignement postsecondaire pendant l'année scolaire 2018-2019 :

(1) réussite d'au moins un cours pendant l'année scolaire 2018-2019 ; (2) inscription à un établissement postsecondaire du Québec reconnu par le MEES à l'automne 2019 ou inscription à une formation professionnelle reconnue par un ordre professionnel du Québec à l'hiver 2019 ;

- Avoir un handicap permanent, tel que certifié par un.e médecin, ou par l'intervenant.e de l'établissement d'enseignement fréquenté ;
- Présenter un dossier complet contenant les documents mentionnés dans l'annexe.

RÈGLEMENTS

- Les dossiers de candidature doivent être soumis au bureau de l'AQEIPS avant la date limite, **soit le 1^{er} décembre 2019**. La date figurant sur le sceau de la poste sera honorée.
- Les ÉSH étrangers qui satisfont aux conditions de mise en candidature sont également invités à poser leur candidature si elles ou ils sont inscrits à un établissement d'enseignement postsecondaire du Québec pendant l'année de la mise en candidature.
- Les résidents du Québec (qui peuvent fournir une preuve de résidence) qui étudient à l'étranger ou dans une autre province sont aussi invités à soumettre leur candidature.
- Les dossiers qui demeurent incomplets après la date limite ne seront pas évalués ; les candidats et les candidates seront responsables de s'assurer d'avoir soumis un dossier complet.
- Les étudiant.e.s ayant déjà reçu une bourse de l'AQEIPS par le passé ne sont pas admissibles au présent programme, à moins qu'ils ou elles posent leur candidature dans une nouvelle catégorie.



- Les administrateurs ou administratrices ainsi que les employé.e.s actuels de l'AQEIPS ne sont pas admissibles.
- Les gagnants d'une bourse s'engagent à être présents à l'assemblée générale annuelle (fin avril) pour recevoir leur bourse OU à envoyer une vidéo de remerciement de leur part qui sera présentée à l'assemblée.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Financier

- Utilisation projetée de la bourse (N.B. Les voyages ou toutes autres activités sociales que l'étudiant.e n'est pas en mesure de se permettre autrement sont reconnus et valorisés).

2. Personnel

- Motivation de l'étudiant.e à poursuivre ses études ;
- Démarches effectuées afin de les poursuivre ;
- Objectifs et plan de carrière ;
- Engagement communautaire ;
- Détermination à braver la situation de handicap et à surpasser les obstacles rencontrés.

3. Qualité du dossier de candidature

- Qualité du contenu ;
- Présentation générale (format, lettre de présentation, etc.).

Veillez faire parvenir votre dossier de candidature à :

Comité de sélection du programme de bourses



AQEIPS
425, rue Sherbrooke Est, bureau 06
Montréal (Québec) H2L 1J9

Téléphone : 514-499-9451
Sans frais : 1-866-959-9451
projets@aqeips.qc.ca

Annexe

Documents à inclure dans le dossier de candidature :

- 1) Nom, adresse résidentielle permanente de l'étudiant.e, numéro de téléphone, courriel et date de naissance ;
- 2) Lettre de présentation du/de la candidat.e décrivant ses motivations à poursuivre des études postsecondaires, ses expériences de travail, ainsi que son engagement dans la communauté ;
- 3) Curriculum vitae ;
- 4) Formulaire d'adhésion dûment rempli (si le/la candidat.e n'est pas déjà membre de l'AQEIPS) ;
- 5) **Étudiant.e.s qui étaient inscrits à un établissement d'enseignement secondaire pendant l'année scolaire 2018-2019** : (1) DES ou tout autre diplôme équivalent attestant la réussite d'études de niveau secondaire ; (2) preuve d'inscription à un établissement postsecondaire du Québec reconnu par le MEES à l'automne 2019 ou preuve d'inscription à une formation professionnelle reconnue par un ordre professionnel du Québec à l'hiver 2019 ;
 - **Étudiant.e.s qui étaient inscrits à un établissement d'enseignement postsecondaire pendant l'année**



- scolaire 2018-2019** : (1) preuve de réussite d'au moins un cours pendant l'année scolaire 2018-2019 ; (2) preuve d'inscription à un établissement postsecondaire du Québec reconnu par le MEES à l'automne 2019 ou preuve d'inscription à une formation professionnelle reconnue par un ordre professionnel du Québec à l'hiver 2019 ;
- 6) Attestation des besoins particuliers ou des limitations fonctionnelles (par exemple, une lettre du centre de services pour les ÉSH de l'établissement fréquenté).

